



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

[PRESTATAIRES] Le 23 janvier, toutes et tous en grève Ensemble, disons non au SMIC à vie !

Depuis le 1er janvier dernier et l'augmentation du SMIC de 1,13%, près de six coefficients de notre convention collective sont en-dessous du SMIC. Le collègue agent de maîtrise est aujourd'hui en ligne de mire à quelques dizaines d'euros au-dessus.

L'intersyndicale de notre convention collective veut en finir avec le passé et obtenir de vraies négociations salariales dans la branche pour que les salarié-es soient enfin reconnus, avec des salaires à la hauteur des compétences ainsi que des conditions de travail dignes. Pour nous cela passe, non seulement par une augmentation substantielle, mais aussi par le retour d'écart entre les coefficients. Il n'est en effet plus possible qu'entre le premier jour de contrat et le passage à chef d'équipe (par exemple coef 170) il n'y ait presque aucune évolution de salaire hormis 54 malheureux centimes brut.

Le patronat refuse lui, la mise en place d'une grille salariale décente avec des augmentations permettant de faire face à l'inflation et de donner du sens aux différents métiers. Leur seule volonté est de gagner du temps en freinant les négociations et autant le dire cela devient une vraie farce :

- Un coup il ne comprend pas comment traduire 100€ net d'augmentation en brut !
- Une autre fois, il refuse de se rendre à une convocation du ministère du travail afin de permettre un déblocage de la situation...

Puis lors d'un second rendez-vous tiens un discours lénifiant de « Tout va bien ici, on ne comprend pas » !


- Et surtout, il propose systématiquement des augmentations perpétuant le SMIC à vie et l'écrasement des écarts ! Est-ce que leur but est aussi d'avoir les cadres au SMIC ?

Vous l'avez compris, quels que soient votre ancienneté, votre métier, votre coefficient, nous sommes toutes et tous concernés par cette question. C'est pourquoi, devant ce refus de négocier et de respecter notre travail, l'intersyndicale des salarié-es appelle à la grève le mardi 23 janvier et à des rassemblements devant chaque entreprise. Il est plus que jamais urgent de faire pression et d'établir un rapport de force dans cette négociation qui déterminera à 99% les salaires des salarié-es de notre convention collective.

Nous exigeons :

- Une augmentation de salaire de 100 € net sur la base du SMIC
- Rétablir un écart de salaire significatif entre les coefficients en réintroduisant dans un premier temps ceux datant de 2005, ce qui permettrait des augmentations supérieures à 100 € pour certains coefficients
- Redonner du sens à cette grille obsolète en instaurant des passerelles à l'ancienneté permettant à chaque encadrant d'évoluer vers agent de maîtrise.
- Permettre une évolution reconnue des salarié-es avec la création d'un passage à l'ancienneté de 140 à 160.

Ensemble disons clairement : ça suffit d'être une main d'oeuvre sous payée et invisible !



**Le 23 janvier, toutes et tous en grève !
Ensemble, disons non au SMIC à vie !**

La convention collective des Postaires de Services du Secteur Tertiaire (CSTT) réunit des salarié-es exerçant les métiers :
- Trésorier,
- Qualité client,
- Remplacement de postes,
- Remplacement éponymes,
- Animation commerciale,
- Optimisation itinéraires,
- Accueil événementiel,
- Demande d'emploi,
- Accueil téléphonique,
- Accueil en entreprise,
- Centres d'appels...

Depuis le 1^{er} janvier dernier et l'augmentation du SMIC de 1,11%, près de six coefficients de notre convention collective sont en dessous du SMIC. Le collage agent de maîtrise est aujourd'hui en ligne de mire à quelques dizaines d'euros au-dessus.

L'intersyndicale de notre convention collective veut en finir avec le passé et obtenir de vraies négociations salariales dans la branche pour que les salarié-es soient enfin reconnues, avec des salaires à la hauteur des compétences ainsi que des conditions de travail dignes. Pour nous cela passe, non seulement par une augmentation substantielle, mais aussi par le retour d'écart entre les coefficients. Il n'est en effet plus possible qu'entre le premier jour de contrat et le passage à chef d'équipe (par exemple coef 100) il n'y ait presque aucune évolution de salaire hormis 54 millemeubles centimes bruts.

Le patronat refuse la mise en place d'une grille salariale ouverte avec des augmentations permettant de faire face à l'inflation et de donner du sens aux différents métiers. Une seule solution est de gagner du temps en faisant les négociations et surtout le dire clairement une vraie force :

- Un coup il ne comprend pas comment traduire 100€ net d'augmentation en brut !
- Une autre fois, il refuse de se rendre à une convocation du ministère du travail afin de permettre un déblocage de la situation... Puis lors d'un second rendez-vous il nous dit que les négociations ne vont pas, qu'il ne comprend pas !
- Et surtout, il propose systématiquement des augmentations perpétuant le SMIC à vie et l'écrasement des écarts ! Est-ce que leur but est aussi d'avoir les cadres au SMIC ?

Vous l'avez compris, quels que soient votre ancienneté, votre métier, votre coefficient, nous sommes toutes et tous concernés par cette question. C'est pourquoi, devant ce refus de négocier et de respecter notre travail, l'intersyndicale des salarié-es appelle à la grève le mardi 23 janvier et à des rassemblements devant chaque entreprise. Il est plus que jamais urgent de faire pression et d'établir un rapport de force dans cette négociation qui déterminera à 99% les salaires des salarié-es de notre convention collective.

Nos exigences :

- Une augmentation de salaire de 100 € net sur la base du SMIC
- Rétablir un écart de salaire significatif entre les coefficients en réintroduisant dans un premier temps ceux datant de 2005, ce qui permettrait des augmentations supérieures à 100 € pour certains coefficients
- Redonner du sens à cette grille obsolète en instaurant des passerelles à l'ancienneté permettant à chaque encadrant d'évoluer vers agent de maîtrise.
- Permettre une évolution reconnue des salarié-es avec la création d'un passage à l'ancienneté de 140 à 160.

Ensemble disons clairement :

*ça suffit
d'être une main d'oeuvre
sous payée et invisible !*

Documents

[Le 23 janvier, toutes et tous en grève Ensemble, disons non au SMIC à vie !](#)